

N°DBCA-2023-062

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
4
- Votants :  
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**FOURNITURE DE VEHICULES DE SAUVETAGE AQUATIQUE**

Le 19 octobre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 04 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3<sup>ème</sup> Vice-président

**ETAIT ABSENT EXCUSE**

- Monsieur Julien DEMAZURE, 5<sup>ème</sup> membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Adapter les équipements aux besoins</i>	<i>Doter le Sdis d'équipements efficaces, efficaces, simples et résistants</i>

\*

\* \*

Vu :

- *le code de la commande publique,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

\*

\* \*

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) a prévu, dans le cadre du renouvellement et de la modernisation de son parc de matériels roulants, l'acquisition de véhicules de sauvetage aquatique (VSAQ).

Le Sdis 76 est à ce jour doté de 3 VSAQ, équipant les Centres d'incendie et de secours de Dieppe, Le Havre Sud et Rouen Sud.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24 juillet 2023 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

La date limite de remise des offres était fixée au 21 septembre 2023 à 12h00.

La procédure de passation utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R. 20161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande publique.

Le marché concerne la mise en place d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté par l'émission de bons de commande, d'une durée de 4 ans.

Les quantités pour la durée du marché sont les suivantes :

- quantité minimum : 1 véhicule
- quantité maximum : 5 véhicules

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

N°	Description	Pondération
1	Prix	25 points
2	Délai de garantie	25 points
3	Note technique	25 points
4	Note Crit'Air	25 points
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une seule offre a été reçue et jugée régulière aux prescriptions du cahier des charges.

\*  
\* \*

*La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 19 octobre 2023 et a attribué l'accord-cadre à la société SODICA, pour les quantités minimum et maximum indiquées ci-dessus.*

\*  
\* \*

*Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la Commission d'appel d'offres.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20231020-DBCA-2023-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

Affichage : 20/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Président du Conseil d'administration,**  
Signé électroniquement, le 20/10/2023  
Andre GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER**